



Duree pour obtenir un divorce

Par **krist57920**, le **09/12/2009 à 10:27**

Bonjour, je suis en cours de divorce la procedure est toujours au point de la non conciliation qui a eu lieu le 24 decembre 2004 j'aimerais savoir en combien de teps je pourais pretendre etre totalement divorcee et cela par default. je vous remercie d'avance

Par **jeetendra**, le **09/12/2009 à 10:43**

[fluo]Ordre des Avocats du Barreau de Metz[/fluo]
3 Rue Haute Pierrern57000 Metz
03 87 76 16 00
[fluo]Ordre des Avocats du Barreau de Thionville[/fluo]
10 Cour du Châteaurn57100 Thionvillern
03 82 53 22 75
Bonjour, depuis 2004 et le divorce n'a toujours pas été prononcé, je me demande si la procédure n'est pas caduque, contactez l'Ordre des Avocats le plus proche pour avoir une consultation avec un Avocat, vous serez fixé sur le sort de votre procédure de divorce, bonne journée à vous.

Par **rose64**, le **09/12/2009 à 11:35**

Bonjour, c'est vrai que c'est bizarre que depuis la conciliation, il n'y ai rien eu de plus.
Mon conjoint s'est séparée en 2004 et le divorce officiel a été prononce fin 2008.
Mais il y a eu pas mal de procédures entre